

Maroc/UE-Pêche: La voie est libre pour les pêcheurs européens

Le Maroc nouvel accord de pêche Maroc/Union européenne (UE) est finalement entré en vigueur après son paraphe par le Roi Mohammed VI du Maroc.

La nouvelle a été relayée par les médias marocains à l'occasion de la visite du Roi Felipe d'Espagne les 14 et 15 juillet au Maroc, précisant que le souverain marocain a apposé sa signature sur l'accord une semaine auparavant.

«Je suis heureuse que ce protocole puisse enfin entrer en vigueur : nos pêcheurs ont attendu ce jour depuis plus de deux ans maintenant; nous devons nous assurer que notre flotte puisse reprendre ses activités dès que possible», a déclaré Maria Damanaki, la commissaire européenne à la pêche suite à l'annonce de la signature de l'accord par le roi Mohammed VI.

Le protocole a été adopté à l'unanimité par le Parlement marocain en février, après deux ans de négociations difficiles, mais comme il s'agit d'un accord international, il fallait qu'il soit validé par le Chef de l'Etat.

Le gouvernement marocain qui n'a formulé aucune justification officielle de ce retard, a vraisemblablement attendu d'aboutir d'abord à la conclusion d'un arrangement avec l'Union européenne à la problématique qui a surgi à la suite de la modification unilatérale par Bruxelles des conditions d'accès des fruits et légumes extracommunautaires aux marchés de l'UE.

L'accord de pêche signé entre le Maroc et l'UE et adopté en décembre 2013 par le Parlement, permettra à 126 navires battant pavillon de 11 pays européens de pêcher à nouveau dans les eaux du royaume en contrepartie d'une compensation européenne de 40 millions d'euros répartis sur les quatre années du contrat.

Sur cette somme, l'UE paie 16 millions pour l'accès aux ressources halieutiques marocaines, tandis que 14 millions d'euros seront affectés au soutien de la politique sectorielle du Maroc en faveur du développement durable. Les 10 derniers millions d'euros seront à la charge des armateurs des 126 bateaux de pêche autorisés à accéder aux pêcheries marocaines.

Source : www.agripeche.com/ 23/07/2014